

**EXTRAIT**  
du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du Jeudi 09 Novembre 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
<b>14</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

Le 09 Novembre 2023 à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 Octobre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie  
Présents : Mmes : BELLON S. ; CECCHINI C. ; FELLON F. ; MENSE M. ; PEREIRA S. ; Messieurs : EVEN P., MASSEL A., BLANC P. ; CASTANO C. ; POUCEL A.  
Absents excusés : CORNAND JB ; VANEL M ;  
Absents : POIMBOEUF J. ; HENAREJOS F. ;  
Procuration : CORNAND a donné procuration à PEREIRA et VANEL a donné procuration à FELON  
Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
12		

Objet de la délibération
2023-D-2023-11-06: Convention de prestation de service de la fourrière automobile

Madame le Maire explique que depuis quelques temps, il y a une recrudescence de véhicules abandonnés sur la Commune de Villars. La Société de dépannage VIAU, propose à la collectivité de signer une convention avec elle afin qu'elle puisse intervenir sur le territoire de la commune de Villars.

La société de dépannage VIAU propose un forfait de 150 € TTC par véhicule enlevé.

Le Conseil Oui l'exposé de Madame le Maire

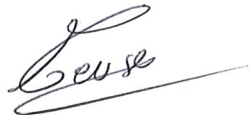
Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

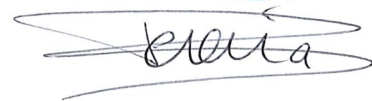
D'autoriser Madame le Maire à signer une convention de prestation de service de la fourrière automobile avec la société VIAU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :  
MENSE Marilyne



La Maire :  
PEREIRA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le : 14 Novembre 2023